



vente appartement avec usufruit

Par **Emma18**, le **16/02/2020** à **00:47**

Mes parents nous ont donnés à mon frère, ma soeur et moi 3 appartements dont ils ont gardé l'usufruit. Aujourd'hui veuve ma mère agée trouvant trop contraignante le gestion de la location de mon appartement (lui coutant plus qu'il ne lui rapportait) m'a proposé de le vendre, me disant renoncer à son usufruit. La vente signée mon frère et ma soeur réclament leur part d'usufruit. Le notaire a conseillé à ma mère de partager ses 30% entre mon frère et moi ce qui compensera la donation faite à ma soeur 20 ans en arriere pour l'achat de sa maison.

Cet appartement je comptais assurer ma retraite avec et je me sens lésée de perdre 15% de sa valeur, De plus mon frère et ma soeur auront eu 30 000 euros de donation en plus de leurs appartement et moi rien ...Je sais bien que la part d'usufruit ne m'appartenait pas mais ce n'est pas moi qui ai voulu vendre cet appartement...

Je me sent lésée et blessée , je voudrais savoir si ces sentiments sont légitimes et si ma mère pouvait me donner sa part d'usufruit sans partager avec mes frères et soeurs.

merci de vos avis et conseils

Par **youris**, le **16/02/2020** à **10:23**

bonjour,

si vous n'êtes pas d'accord, rien ne vous oblige à vendre la nue-propiété de cet appartement.

le plus simple, c'est que votre mère donne l'usufruit de ces appartements à chacun de son nu-propiétaire.

salutations